



Vous avez un projet ?

Bénéficiez des conseils gratuits d'un.e architecte, urbaniste, paysagiste

CONSEILLER
SENSIBILISER
FORMER
INFORMER

21
Côte-d'Or
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

ARCHITECTURE
URBANISME
PAYSAGE

Vous avez un projet ?

Construction, rénovation, extension, aménagement...

POUR VOUS, PARTICULIERS, ASSOCIATIONS, PROFESSIONNELS, ...

Les architectes, urbanistes, paysagistes du CAUE, sont à votre disposition pour vous guider dans la recherche de solutions adaptées à vos besoins, vous conseiller sur l'implantation, les volumes, les solutions constructives, les transformations intérieures, les matériaux, l'aménagement d'espaces extérieurs, vous renseigner sur l'urbanisme réglementaire, les démarches administratives...

Le conseil est donné en dehors de toute maîtrise d'œuvre, il n'a pas de valeur d'autorisation, et il est **gratuit**.

À QUEL MOMENT ?

Le plus en amont possible et dans tous les cas, avant le dépôt des demandes d'autorisation, permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager.

COMMENT PRÉPARER VOTRE RENDEZ-VOUS ?

Il est souhaitable de vous munir des éléments suivants :

- Extraits des règlements d'urbanisme en vigueur sur la commune : carte communale, plan local d'urbanisme (PLU), lotissement, site patrimonial remarquable (SPR)...
- Plan cadastral, plans ou croquis, photos du site et/ou des bâtiments, et tout autre document utile.

OÙ CONSULTER UN.E CONSEILLER.ÈRE ?

→ **Dans les locaux du CAUE**, uniquement sur rendez-vous.

1 rue de Soissons à Dijon - 03 80 30 02 38 - info@caue21.fr

→ Vous pouvez également poser votre question en ligne, sur le site internet, ou par téléphone.

www.caue21.fr - 03 80 30 02 38